

*Travaux de la Chambre*

**M. Deans:** Madame le Président, avant de poser une question, je me demande si je puis dire au nom du Nouveau Parti démocratique que je tiens à remercier les membres du personnel de la Chambre des communes pour leur attitude au cours des deux semaines qu'a duré l'impasse. Ils ont dû accepter des conditions qui, à dire le vrai, sortaient vraiment de l'ordinaire, et j'espère qu'ils n'auront jamais à faire face à une situation semblable. Je songe en particulier à ceux qui étaient tenus de rester de service presque 24 heures sur 24.

Je tiens également à féliciter la présidence de la façon dont elle s'est comportée au cours du conflit. A l'instar de mes collègues, j'estime qu'elle a agi exactement comme elle le devait. Ceux qui ont blâmé la présidence, selon moi, ont eu tort. Je tiens à affirmer qu'elle a toujours eu et conservé la confiance des membres de notre caucus.

J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il ne pourrait pas nous fournir d'ici à lundi un état un peu plus détaillé des mesures que nous serons appelés à étudier au cours de la semaine ou de la semaine et demie qui vient, de sorte que nous puissions nous préparer en vue des résultats de nos négociations et de certaines autres choses comme du dernier jour réservé à l'opposition.

**M. Pinard:** Madame le Président, mon collègue sait pertinemment que nous aurons l'occasion d'en discuter d'ici ce soir. Je suis sûr qu'il comprend que je serai mieux en mesure de préciser plus tard dans la journée ou demain ou, s'il le faut, dimanche. J'espère pouvoir dire plus précisément quels seront les travaux de toute la semaine prochaine et quelle sera la dernière journée de la période réservée à l'opposition. Il est évident qu'on le saura lundi.

**M. Deans:** Madame le Président, sur une question connexe, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous faire part de ses intentions sur la question de la réforme parlementaire. Il y a eu hier un débat très intéressant et utile au cours duquel les deux côtés de la Chambre ont fait des propositions qui pourraient mener à des discussions immédiates sur les réformes à envisager et sur la façon de les appliquer. Le leader du gouvernement peut-il nous dire si nous pourrions compter sur une base qui nous permette de réformer réellement la procédure au lieu de nous contenter d'en parler?

**M. Pinard:** Madame le Président, le député n'étant pas à la Chambre hier il n'a pu remarquer à quel point son absence m'attristait. Puisqu'il n'a pas entendu mon discours, j'aimerais bien qu'il le lise.

J'aurai l'occasion de parler à mon collègue plus tard, mais il est certain que je compte poursuivre dans la voie que j'ai empruntée immédiatement après les vacances de Noël. J'essayerai d'étudier avec les autres leaders parlementaires les changements acceptables pour tous les partis qui soient conformes aux recommandations du comité permanent de la procédure et de l'organisation et qui pourraient être apportés à la très brève échéance. Je compte poursuivre cette œuvre dès que nous aurons réglé le problème du projet de loi national sur l'énergie. Selon l'issue des négociations, je serai mieux en mesure de voir comment le gouvernement pourrait s'y prendre pour moderniser cette institution, augmenter son rendement et lui donner un visage plus humain.

**M. Broadbent:** Madame le Président, je voudrais poser au leader parlementaire du gouvernement une question qui vient se rattacher à la précédente. Je suis heureux qu'il ait manifesté l'intention de poursuivre immédiatement l'étude de certains changements réalisables acceptés par tous les partis.

Durant le débat, j'ai proposé au nom de mes collègues, de charger le comité dont il est question dans la motion de l'opposition officielle d'étudier le problème ou de créer un comité spécial. La nature du comité importe peu pour autant qu'un comité quelconque puisse siéger d'ici les vacances d'été et étudier un certain nombre de propositions à mettre à l'essai depuis le début de la reprise d'autonomie jusqu'au mois de décembre. La proposition du gouvernement est compatible avec la mienne, à mon avis.

J'irai jusqu'à dire ceci: la solution que je préconise est bonne; il ne faut pas à mon sens se contenter d'apporter certains changements acceptables pour nous tous dans l'immédiat—ils risquent d'être rares—mais il faut par ailleurs mettre en branle le projet de réforme dans l'intention de concrétiser certaines de ces idées d'ici l'automne. Le gouvernement accepterait-il de procéder de la sorte?

• (1210)

**M. Pinard:** Madame le Président, il serait plus sage, à mon avis, d'attendre quelques jours et de voir comment la situation évolue avant de renvoyer à un comité permanent ou spécial l'ensemble de cette vaste question que constitue la réforme parlementaire. A mon avis, la question est plus urgente que cela. En 1975 et 1976, le comité permanent de la procédure et de l'organisation a passé de long mois à étudier bien des aspects de notre règlement pour ensuite faire d'excellentes recommandations. Pour moi, ce serait une perte de temps que de demander au même comité de réexaminer la même question. Certains changements ne sont pas contestés: ils pourraient être adoptés dès maintenant. Après nous être entendus là-dessus, nous pourrions confier un mandat judicieusement établi soit au comité permanent de la procédure et de l'organisation, soit à un comité indépendant qui ferait rapport au comité permanent de la procédure et de l'organisation dans un délai raisonnable.

Toutes ces possibilités existent. Qu'on n'aille pas croire que j'exclus certaines des propositions du chef néo-démocrate. Dans un premier temps, toutefois, les leaders parlementaires devraient, non pas dans un an d'ici mais sous peu, s'entendre sur les voies les plus prometteuses et les changements souhaités pour que le Parlement colle mieux à la réalité d'aujourd'hui.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, en abordant la question, je rappelle au leader du gouvernement à la Chambre que durant le débat, hier, le chef de l'opposition officielle et le chef du Nouveau parti démocratique ont déclaré que si le gouvernement décidait de proposer un renvoi, que les leaders à la Chambre pourraient débattre et approuver afin que le comité permanent de la procédure et de l'organisation puisse étudier la réforme parlementaire, le débat ne se prolongerait pas. Il ne s'agissait pas d'une instance formulée par les leaders à la Chambre mais par les chefs de parti; je le répète à mon ami.